ATTESTATION d'AUTORISATION TACITE

La préfète des Yvelines atteste que :

Le 26 novembre 2008 a été enregistrée au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines, la demande présentée par :

- Sas Parimall-Parly 2 dont le siège social se situe 7 place du chancelier Adenauer 75016 Paris, président Sas Uni-Commerces, représentée par M. Jean-Marie Tristant agissant en qualité de futur propriétaire
- Sci Marceau Parly 2 dont le siège social se situe 7 place du chancelier Adenauer 75016 Paris, gérant non associé Sas Uni-Commerces, représentée par M. Jean-Marie Tristant agissant en qualité de futur propriétaire
- Sci Berri-Washington dont le siège social se situe 7 place du chancelier Adenauer 75016 Paris, gérant non associé Sas Uni-Commerces, représentée par M. Jean-Marie Tristant agissant en qualité de futur propriétaire
- Sas Bhv dont le siège social se situe 55 rue de la Verrerie 75004 Paris, président M. Paul Delaoutre agissant en qualité de propriétaire et d'exploitant
- Snc Chesnay Pierre 2 dont le siège social se situe 17 avenue de Matignon 75008 Paris, président M. Fardan Alfardan agissant en qualité de futur propriétaire
- Sci Denis dont le siège social se situe 124 rue de Rivoli 75001 Paris, gérant non associé Sa Redevco France représentée par M. Jean-Christophe Bretxa agissant en qualité de futur propriétaire
- Sci Lys dont le siège social se situe 124 rue de Rivoli 75001 Paris, gérant non associé Sa Redevco France représentée par M. Jean-Christophe Bretxa agissant en qualité de futur propriétaire

concernant l'extension de 15 350 m² de la surface de vente du centre commercial Parly 2 par extension de 6 magasins existants (Darty + 474 m², Bhv + 2 450 m², Printemps + 1 200 m², C&A + 405 m², Monoprix + 975 m², Atac + 727 m²), soit une surface de vente totale de 6 231 m², par la création de 10 magasins de plus de 300 m² dédiés à l'équipement de la personne, culture loisirs et équipement de la maison d'une surface de vente totale de 6 276 m² et par la création de 29 boutiques de moins de 300 m² dédiés à l'alimentaire, l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et à la culture loisirs d'une surface de vente totale de 2 843 m².

Ce projet se situe avenue Charles de Gaulle au Chesnay.

…/…

En l’absence de notification d’une décision de la commission d’aménagement commercial des Yvelines dans le délai de deux mois à compter de l’enregistrement de cette demande, l’autorisation sollicitée par les demandeurs a été tacitement accordée le 26 janvier 2009.

Un recours peut être exercé contre cette décision auprès de la commission nationale d’aménagement commercial dans les conditions prévues par les articles R. 752-45 et suivants du code de commerce.

La préfète